NOVA SCOTIA

NOUVELLE-ÉCOSSE

Plan de services en français du ministère des Ressources naturelles 2012-2013

Rapport MRN 2012-002
Mars 2012

[Page laissée blanche délibérément]

Table des matières

1 Message du sous-ministre 1

2 Introduction et contexte 2

3 Réponses aux demandes en français 2

4 Inventaire des services en français 3

5 Résultats obtenus par rapport aux buts et aux objectifs pour 2011-2012 3

5.1 Objectif ministériel n° 1 – Cadre de travail et politique 3
5.2 Objectif ministériel n° 2 – Prestation de services en français 4

6 Buts, objectifs et mesures pour l'année 2012-2013 6

6.1 Objectif ministériel n° 1 – Cadre de travail et politique 6
6.2 Objectif ministériel n° 2 – Prestation de services en français 7
6.3 Objectif ministériel n° 3 - Développement communautaire et amélioration des capacités 9

7 Priorités de la communauté acadienne et francophone 9

8 Conclusion : Contribution à la préservation et à l'essor de la communauté acadienne et francophone 10

[Page laissée blanche délibérément]

1 Message du sous-ministre

À titre de sous-ministre du ministère des Ressources naturelles, c'est avec plaisir que je présente le plan de services en français du Ministère pour 2012-2013.

Le Ministère a de vastes responsabilités liées à la gestion de la biodiversité, des parcs ainsi que des ressources forestières et géologiques de la Nouvelle-Écosse, et liées à l'administration des terres publiques dans la province.

L'approbation et la publication en août 2011 de la stratégie sur les ressources naturelles de la Nouvelle-Écosse pour 2011-2020, « The Path We Share, A Natural Resources Strategy », a été le point culminant de plus de quatre ans de travaux entrepris en mai 2007 au moment de l'annonce de l'élaboration d'une nouvelle stratégie.

Voici notre vision pour les ressources naturelles en 2020 et durant les années qui suivront.

- La Nouvelle-Écosse est riche en ressources naturelles, c'est-à-dire en biodiversité, en forêts, en ressources géologiques et en parcs provinciaux.
- Les personnes et les groupes intéressés par nos ressources naturelles travaillent avec le gouvernement pour gérer ces ressources avec sagesse.
- Tous les Néo-Écossais profitent du fait que la province est riche et en santé sur le plan des ressources naturelles.

Au cours de la prochaine année, nous travaillerons à respecter les engagements pris pour les services en français dans le plan pour l'année 2012-2013. Nous ferons rapport sur ce qui aura été accompli dans un an.

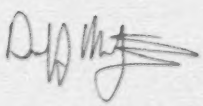

Duff Montgomerie
Sous ministre, Ressources naturelles

2 Introduction et contexte

La *Loi sur les services en français*, adoptée en décembre 2004, et le *Règlement sur les services en français* (entré en vigueur le 31 décembre 2006), fournissent le cadre législatif pour l'offre de services en français dans la province. Le *Règlement* indique ce que doivent contenir les plans de services en français. Le texte de la *Loi* est en ligne à http://nslegislature.ca/legc/statutes/frenchla.htm et le texte du *Règlement*, à http://www.gov.ns.ca/just/regulations/regs/flsregs.htm.

Le Plan stratégique de la Nouvelle-Écosse pour les services en français 2009-2013, http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/services/ne-ns/09-13-mod-EntenteServices-N-E-fra.pdf, est un autre document qui aide à la préparation des plans de service en français. Le plan stratégique fournit une orientation générale au gouvernement et son objectif global est d'appuyer l'élaboration, la prestation et l'expansion de services gouvernementaux de qualité en français pour la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse et d'appuyer des initiatives qui vont favoriser la vitalité et l'essor de cette communauté.

Le Plan stratégique compte trois objectifs spécifiques :

Objectif n° 1 – Cadre de travail et politique. Renforcer le cadre de travail en matière de politique, de réglementation et d'administration, à l'appui de la *Loi sur les services en français*.

Objectif n° 2 – Prestation de services en français. Consulter la communauté; planifier, élaborer et offrir des services en français dans les domaines prioritaires.

Objectif n° 3 – Développement communautaire et amélioration des capacités. Appuyer la communauté acadienne et francophone dans son développement à long terme et sa durabilité.

L'information ministérielle fournie plus loin dans le plan est regroupée en fonction de ces trois objectifs.

3 Réponses aux demandes en français

Les cadres supérieurs du Ministère ont reçu l'information décrivant les circonstances où une réponse en français est nécessaire pour répondre aux exigences du *Règlement sur les services en français*. Les réponses à toute la correspondance reçue en français par le Ministère seront en français.

4 Inventaire des services en français

Des pages du site Web ainsi que des publications et des rapports en ligne ont été traduits et sont maintenant accessibles en français. Il y a de l'information sur comment vivre avec les coyotes et sur l'implantation de la gestion intégrée des ressources basée sur les écosystèmes, plusieurs modules du cours populaire sur la gestion des lots boisés, le bulletin des parcs, le Guide des parcs provinciaux pour les campeurs et de l'information sur le parc faunique provincial. Des services en français sont offerts à toute personne qui désire faire une réservation dans un parc de camping en utilisant la ligne des réservations.

Les résultats d'une étude menée au cours de l'été par la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse sur les services gouvernementaux provinciaux fournis en français ont révélé que le site Web du Ministère contenait un peu plus de 14 p. 100 des pages Web du gouvernement provincial en français. À ce moment-là, il y avait 294 pages en français, ce qui le plaçait au deuxième rang pour le plus grand nombre de pages.

5 Résultats obtenus par rapport aux buts et aux objectifs pour 2011-2012

5.1 Objectif ministériel nº 1 – Cadre de travail et politique

L'objectif était de renforcer le cadre de travail en matière de politique, de réglementation et d'administration, à l'appui de la *Loi sur les services en français*.

Objectif 1.2 - Responsabilités des institutions

Le résultat attendu était que les institutions publiques désignées s'acquittent mieux de leurs obligations en vertu de la *Loi sur les services en français* et de son règlement. L'objectif du Ministère pour 2011-2012 était :

- d'appuyer les initiatives pertinentes de l'Office des affaires acadiennes.

Les mesures prévues pour 2011-2012 étaient :

- de veiller à ce que l'information propre au Ministère soit incluse dans le rapport d'étape annuel du gouvernement sur les services en français;
- de promouvoir au sein du Ministère les initiatives et les projets de l'Office des affaires acadiennes qui sont pertinents.

Les résultats obtenus par rapport aux buts et aux objectifs en 2011-2012 sont :

- la transmission à l'Office des affaires acadiennes des renseignements sur Les résultats obtenus par le Ministère dans la prestation de services en français en 2010-2011 pour contribuer au rapport d'étape du gouvernement sur les services en français pour l'année 2011;
- la distribution au personnel de l'information sur les ateliers *Coup d'œil sur l'Acadie* qui sont prévus et la façon de s'y inscrire.

5.2 Objectif ministériel n° 2 – Prestation de services en français

L'objectif était de consulter la communauté et de planifier, d'élaborer et d'offrir des services en français dans les domaines prioritaires.

Objectif ministériel 2.1 - Consultations

Le résultat attendu était que les institutions publiques désignées offrent des services permettant de mieux répondre aux besoins prioritaires de la communauté acadienne et francophone déterminés lors des consultations. L'objectif ministériel pour 2011-2012 était :

- d'offrir des occasions appropriées pour tenir des consultations.

La mesure prévue pour 2011-2012 était :

- d'offrir des services en français lors des consultations tenues à l'échelle de la province, s'il y avait lieu.

Le résultat suivant a été obtenu par rapport aux buts et aux objectifs pour 2011-2012 :

- l'offre d'une version française d'un document de travail sur les fiducies immobilières pour le bénéfice de la communauté qui sera utilisé pour les discussions ciblées sur la version préliminaire de la loi sur les servitudes communautaires (*Community Easements Act*).

Objectif ministériel 2.3 - Communications avec le public

Le résultat attendu était que les intervenants clés et la communauté comprennent mieux l'approche adoptée par le gouvernement pour offrir des services en français, de même

que les programmes et les services qui leur sont offerts. L'objectif ministériel pour 2011-2012 était :

- d'améliorer l'accès à l'information et aux services en français pour les clients.

La mesure prévue pour 2011-2012 était :

- d'améliorer le site Web pour que les clients trouvent facilement l'information fournie en français.

Le résultat suivant a été obtenu par rapport aux buts et aux objectifs pour 2011-2012 :

- l'offre d'information en français sur les parcs pour le guide *Du rêve à l'aventure*.
- L'amélioration du site Web a été reportée en 2012-2013.

Objectif ministériel 2.4 - Prestation de services

Les résultats attendus étaient que les services en français considérés comme prioritaires soient cernés, que des stratégies ou des approches relatives à la prestation de services soient mises en œuvre et que des services soient offerts. L'objectif ministériel pour 2011-2012 était :

- d'augmenter la quantité d'information offerte en français.

La mesure prévue pour 2011-2012 était :

- de poursuivre la traduction en français du matériel à distribuer et à afficher sur le site Web du Ministère.

Les résultats obtenus par rapport aux buts et aux objectifs pour 2011-2012 sont :

- l'offre d'information en français sur les parcs provinciaux et sur la façon de se protéger contre les coyotes;
- la préparation de matériel éducationnel pour son utilisation au centre éducatif des Ressources naturelles en 2012-2013.

Objectif ministériel 2.5 - Ressources humaines

Le résultat attendu était que la capacité de la fonction publique d'offrir des services en français augmente. L'objectif ministériel pour 2011-2012 était :

- de travailler avec l'Office des affaires acadiennes pour fournir au personnel la possibilité de suivre des cours de français.

La mesures prévue pour 2011-2012 était :

- de distribuer au personnel l'information sur la formation à venir.

Le résultat suivant a été obtenu par rapport aux buts et aux objectifs pour 2011-2012 :

- une formation suivie par 12 membres du personnel et un total de 26 cours complétés par le personnel.

6 Buts, objectifs et mesures pour l'année 2012-2013

6.1 Objectif ministériel n° 1 – Cadre de travail et politique

L'objectif est de renforcer le cadre de travail en matière de politique, de réglementation et d'administration, à l'appui de la *Loi sur les services en français*.

Objectif ministériel 1.2 - Responsabilités des institutions

Le résultat attendu est que les institutions publiques désignées s'acquittent mieux de leurs obligations en vertu de la *Loi sur les services en français* et de son règlement. L'objectif ministériel pour 2012-2013 est :

- d'appuyer les initiatives pertinentes de l'Office des affaires acadiennes.

Les mesures prévues pour 2012-2013 sont :

- la représentation du Ministère au sein du Comité de coordination des services en français;
- la transmission de l'information propre au Ministère pour qu'elle soit incluse dans le rapport d'étape annuel du gouvernement sur les services en français;
- la promotion au sein du Ministère des initiatives et des projets de l'Office des affaires acadiennes qui sont pertinents;

- la préparation d' une trousse d'information qui sera utilisée au sein du Ministère pour expliquer et faire connaître ses responsabilités par rapport à la *Loi sur les services en français*.

6.2 Objectif ministériel n° 2 – Prestation de services en français

L'objectif est de consulter la communauté et de planifier, d'élaborer et d'offrir des services en français dans les domaines prioritaires.

Objectif 2.1 - Consultations

Le résultat attendu est que les institutions publiques désignées offrent des services qui permettent de mieux répondre aux besoins prioritaires de la communauté acadienne et francophone déterminés lors des consultations. L'objectif ministériel pour 2012-2013 est :

- d'offrir des occasions de tenir des consultations au moment où le Ministère met en œuvre sa stratégie pour les ressources naturelles.

La mesure prévue pour 2012-2013 est :

- la sensibilisation du personnel du Ministère à la nécessité d'inclure une façon d'obtenir les commentaires de la communauté acadienne et francophone lors de toute consultation entreprise durant l'année partout dans la province.

Objectif 2.2 - Communications internes

Les résultats attendus sont que les fonctionnaires connaissent mieux l'approche du gouvernement en matière de prestation de services en français, qu'ils soient plus conscients des questions d'ordre culturel liées à la communauté acadienne et francophone et des exigences liées à la communication en français et qu'ils fassent la promotion des services en français auprès du public. L'objectif ministériel pour 2012-2013 est :

- d'améliorer la capacité du Ministère à livrer des services en français.

Les mesures prévues pour 2012-2013 sont :

- la préparation d'une liste des employés du Ministère qui pourraient, sur une base ponctuelle, aider les clients qui parlent français;

- l'élaboration du matériel destiné au personnel pour l'aider à être plus sensible à la désidérabilité d'offrir des services additionnels en français.

Objectif 2.3 - Communications avec le public

Le résultat attendu est que les intervenants clés et la communauté comprennent mieux l'approche adoptée par le gouvernement pour offrir des services en français, de même que les programmes et les services qui leur sont offerts. L'objectif ministériel pour 2012-2013 est :

- d'améliorer l'accès à l'information et aux services en français pour les clients.

La mesure prévue pour 2012-2013 est :

- l'amélioration du site Web pour que les clients trouvent facilement l'information fournie en français.

Objectif 2.4 - Prestation de services

Les résultats attendus sont que les services en français considérés comme prioritaires soient cernés, que des stratégies ou des approches relatives à la prestation de services soient mises en œuvre et que des services soient offerts. L'objectif ministériel pour 2012-2013 est :

- l'augmentation de la quantité d'information offerte en français.

Les mesures prévues pour 2012-2013 sont :

- la révision du contenu actuel du site Web pour déterminer quels autres renseignements il serait souhaitable d'avoir en français et la collaboration avec l'Office des Affaires acadiennes pour faire faire la traduction;
- la promotion de la traduction du nouveau matériel élaboré durant l'année.

Objectif 2.5 - Ressources humaines

Le résultat attendu est l'augmentation de la capacité de la fonction publique d'offrir des services en français. L'objectif ministériel pour 2012-2013 est :

- de travailler avec l'Office des affaires acadiennes pour fournir au personnel la possibilité de suivre des cours de français.

La mesure prévue pour 2012-2013 est :

- la distribution d'information au personnel sur les cours prévus.

6.3 Objectif ministériel n° 3 - Développement communautaire et amélioration des capacités

L'objectif vise à appuyer la communauté acadienne et francophone dans son développement à long terme et sa durabilité.

Objectif 3.1 - Préservation et essor de la communauté

Le résultat attendu est que le gouvernement aide les organisations communautaires acadiennes et francophones à atteindre les objectifs exprimés dans le Plan de développement global de la communauté pour 2009-2014. L'objectif ministériel est :

- de faire en sorte que la communauté acadienne et francophone participe aux consultations sur le réseau des parcs provinciaux.

La mesure prévue pour 2012-2013 est :

- l'examen du réseau des parcs pour créer un réseau de parcs provinciaux qui est durable à long terme et qui reflète les valeurs de la population.

7 Priorités de la communauté acadienne et francophone

La révision du Plan de développement global de la communauté pour 2009-2014 de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse a révélé qu'il n'y avait pas d'objectifs précis par rapport au mandat du Ministère de gérer les ressources naturelles et d'administrer les terres publiques. Il y avait un certain nombre d'objectifs généraux qui sont communs à tous les ministères. Le Ministère veillera à appuyer plusieurs de ces objectifs en adoptant les mesures indiquées dans la section précédente.

Si, au cours de l'année, la communauté acadienne et francophone détermine d'autres priorités qui concernent le Ministère, celles-ci seront étudiées et une approche appropriée sera élaborée.

8 Conclusion : Contribution à la préservation et à l'essor de la communauté acadienne et francophone

L'attention du Ministère portera sur deux secteurs. Premièrement, le Ministère contribuera à rendre accessible l'information qui peut intéresser la communauté. Deuxièmement, le Ministère travaillera à améliorer sa capacité d'interagir avec la communauté acadienne et francophone et à améliorer les habiletés du personnel à le faire.